

(La motion est agréée et le rapport est adopté.)

● (1540)

LA RÉFORME DU SÉNAT

MOTION PORTANT APPROBATION DU PRINCIPE D'UN SÉNAT ÉLECTIF—SUITE DE L'ÉTUDE AU COMITÉ PLÉNIER

L'ordre du jour appelle:

Le Sénat se forme de nouveau en comité plénier pour étudier la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Hébert:

Que le Sénat du Canada approuve le principe de la réforme du Sénat, pour que le Sénat soit élu et qu'il ait assez de membres et de pouvoirs pour bien représenter le peuple canadien dans toutes les régions de notre pays.

En conséquence, le Sénat s'journe à loisir et se forme en Comité plénier pour étudier la motion sous la présidence de l'honorable Nathan Nurgitz.

Le président: Honorables sénateurs, je crois comprendre que le sénateur Grimard est prêt à prendre la parole pour poursuivre l'étude de cette motion en comité plénier.

L'honorable Normand Grimard: Il y a deux ou trois jours, j'ai reçu une note de mon cher collègue, le sénateur Doyle, dans laquelle il me demandait si j'étais d'accord avec ce que disait M^{me} Lysiane Gagnon dans un article publié le 1^{er} février dans le *Globe and Mail*. Il me demandait aussi si cet article reflétait fidèlement l'opinion générale des Québécois.

Permettez-moi, honorables sénateurs, de vous lire quelques lignes de cet article.

Les Québécois commencent à peine à parler de la réforme du Sénat, et seulement parce qu'ils sont forcés de le faire.

Avant la conférence constitutionnelle de Calgary le week-end dernier, c'était...

Ceci est très important et je crois qu'elle a raison.

... c'était une question sans intérêt au Québec. Personne ne pensait vraiment au Sénat... Lorsqu'on leur posait des questions à ce sujet, la plupart des gens optaient spontanément pour l'abolition pure et simple [du Sénat].

En fait, des statistiques établies à partir des résultats d'un sondage Gallup ont été publiées en décembre dernier. Ces statistiques révélaient que 34 p. 100 des Canadiens et 46 p. 100 des Québécois étaient en faveur de l'abolition du Sénat.

J'ai l'impression que, pour les Québécois, la question du Sénat n'est pas une priorité, et M^{me} Lysiane Gagnon semble être du même avis puisqu'elle a écrit dans son article que, pour les Québécois, «la réforme du Sénat n'est guère plus qu'une idée fixe de la classe politique.»

Même si mon ami le sénateur Doyle n'est pas ici, je dois répondre à sa question: oui, sénateur Doyle, l'article de M^{me} Lysiane Gagnon reflète fidèlement l'opinion générale des Québécois.

Honorables sénateurs, revenons à la motion de l'honorable sénateur Molgat: «Que le Sénat approuve le principe de la réforme du Sénat, pour que le Sénat soit élu.»

Honorables sénateurs, comment puis-je être en faveur d'un Sénat élu sans connaître le nombre de sénateurs dévolu à

chaque province ou région? Comment puis-je souscrire à l'idée d'un Sénat élu sans savoir quand les élections auront lieu? Se tiendront-elles en même temps que les élections provinciales ou fédérales ou entre celles-ci? Personne ne sait. Comment puis-je signer un chèque en blanc?

Honorables sénateurs, comment puis-je être en faveur d'un Sénat élu sans connaître la durée du mandat des sénateurs qui seront élus? Comment puis-je appuyer cette motion sans savoir si les nouveaux sénateurs seront obligés d'avoir un emploi à plein temps?

Je fais partie du comité qui étudie actuellement le projet de loi C-43 sur les conflits d'intérêts. Nous discutons des députés et des sénateurs.

Je regrette, mais pour le moment, je ne peux être en faveur de la motion proposée par le sénateur Molgat.

[*Français*]

Mais il y a plus, honorables sénateurs. Je voudrais qu'on mette de côté la partisannerie politique et qu'on se regarde ensemble comme si nous étions tous assis dans un amphithéâtre.

Je vois à côté de moi et devant moi des sénateurs éminemment bien qualifiés: des ex-premiers ministres de provinces; des ex-ministres dans les gouvernements provinciaux et dans le gouvernement fédéral; des hommes d'affaires; des professionnels; des cultivateurs, des gens de toutes professions qui viennent de tous les coins du pays et qui sont éminemment qualifiés.

J'oubliais également, parce que je suis vieux, j'ai 66 ans et il arrive quelquefois qu'on oublie que l'on vit en 1992 et qu'il n'y a non seulement des hommes mais les dames qui sont extraordinaires. Je remercie ma collègue, l'honorable sénateur Chapat-Rolland, de m'avoir remis à l'ordre. Je vous en suis reconnaissant.

Tout ceci pour vous dire, je ne veux pas faire de généralités, je ne veux pas nommer les sénateurs les uns après les autres mais je pense que chacun d'entre nous, si nous nous reportions 10 ou 15 ans en arrière et que nous étions plus jeunes, combien parmi vous accepteraient de faire face à l'électorat?

Je suis d'avis que le premier ministre de l'Ontario avait raison de prétendre que nous devions garder le statu quo au Sénat. C'est ce que l'honorable Bob Rae a dit il y a quelques semaines.

Je partage également l'opinion émise en fin de semaine par l'ex-premier ministre de l'Alberta, monsieur Lougheed, qui disait que s'il y a moyen d'arriver à une entente constitutionnelle et que la question du Sénat est la pierre d'achoppement, mettons-la de côté et réglons la constitution d'abord et ensuite la question du Sénat.

Je conclus, honorables sénateurs, à cause de la limite de temps, je dois vous dire ceci: entre un Sénat nommé et un Sénat élu, je suis en faveur d'un Sénat nommé. Comme je réalise que l'ensemble de la population à tort ou à raison, semble ne pas aimer la forme actuelle du Sénat et étant donné que je suis contre un Sénat élu, je dois donc exprimer mon idée et la dire franchement. Pour toutes ces raisons, et avec regret, je suis pour l'abolition du Sénat.